

Conditions Générales de Vente (CGV) - Nouloutou

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les droits et obligations de la société Nouloutou, SASU au capital de 3 000€, RCS n° 933721300. N° TVA : FR46933721300. Société dirigée par Baptiste Le Berre dont le siège social est situé à 12 impasse du ruisseau, Annecy-le-vieux, 74940, et du client particulier dans le cadre de location d'équipements sportifs. Ce service inclut des équipements sportifs, des accessoires et des équipements de sécurité. Contact à l'adresse : contact@nouloutou-annecy.fr

Article 1 – Objet

Les présentes CGV régissent l'ensemble des relations commerciales entre Nouloutou et ses clients concernant la location de vélos, paddles et jeux d'extérieurs. Ces équipements sont proposées en livraison à domicile ou en retrait au siège social, avec une durée de location définie et un calendrier de réservation en ligne pour les particuliers.

Article 2 – Modalités de commande

Les commandes de location se font exclusivement via le site internet nouloutou-annecy.fr ou par mail. Le client sélectionne l'équipements qu'il souhaite louer correspondant à ses besoins, choisit une date disponible et procède au paiement en ligne. Nouloutou demande à son client de laisser une caution (empreinte bancaire ou chèque) afin de s'assurer de la restitution des produits en bon état. Une acceptation des CGV est obligatoirement demandée lors de la commande et engage le client à respecter les présentes CGV.

Article 3 – Durée de la location

Les équipements sont loués pour une période définie au moment de la commande. La durée de location peut varier d'une demi journée à 30 jours, selon le choix du client. Toute prolongation de cette durée devra être expressément demandée par le client avant l'expiration de la période initiale. Nouloutou se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande de prolongation, selon la disponibilité des produits.

Article 4 – Livraison et restitution

La livraison des équipements sportifs s'effectue à l'adresse indiquée par le client lors de la commande. À la fin de la période de location, le client doit veiller à restituer l'ensemble des produits dans leur état d'origine. Tout dommage, perte ou manquement sera facturé au client, à hauteur des frais de réparation ou de remplacement. Le cas échéant, ces frais pourront être prélevés sur l'empreinte bancaire ou la caution déposée par le client lors de la commande. Sinon, ils seront demandés au client. La restitution des équipements sportifs s'opèrent de la même manière que le dépôt. Pour chaque réservation, une heure de retour sera fixée (heure du magasin ou heure de retour de la commande livrée). Tous retard pour la restitution des équipements sera facturé 20 euros par heure. La livraison à plus de 15 kilomètres d'Annecy entraînera un surcoût à la charge du client au barème national kilométrique : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14686> .

Article 5 – Responsabilités du locataire

Le client s'engage à utiliser les produits conformément à leur usage prévu et à les conserver en bon état. En cas de dommage ou de perte, Nouloutou pourra appliquer des frais compensatoires. Le client ne pourra ni revendre, prêter ou céder les produits à un tiers pendant la durée de la location. Après prise en main et essai du vélo, le locataire reconnaît que celui-ci est en bon état de fonctionnement. Toute utilisation non conforme engage la responsabilité du client et pourra entraîner des frais supplémentaires.

Le locataire reconnaît avoir reçu un briefing sur l'utilisation du paddle, vélos et jeux.

Le client reconnaît avoir reçu un briefing sur les règles de sécurité et les risques associés.

Le locataire reconnaît louer le paddle à ses propres risques en cas d'accident avec un tiers, seul ou à plusieurs.

Le locataire est responsable de tout dommage, perte ou vol survenant pendant la période de

location pour tous les équipements loués. Nouloutou se réserve le droit de prélever la somme nécessaire à la réparation ou au remplacement des produits. Pour tout dommage ou perte, se référer à la grille des produits en annexe 2.

Article 6 – Responsabilités du loueur

Le loueur se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident survenu pendant la durée de la location causé par le locataire ou un tiers sur les équipements loués. La responsabilité civile du locataire est engagée dès la signature du contrat jusqu'à son terme.

Le locataire utilise les vélos, paddles et jeux d'extérieur à ses propres risques durant toute la durée de la location. Il s'engage à respecter les consignes de sécurité et les règles d'utilisation fournies par Nouloutou. Avant toute utilisation, le locataire doit vérifier l'état général du matériel et signaler immédiatement tout défaut ou anomalie.

Nouloutou ne pourra être tenue responsable des dommages, accidents ou blessures résultant d'une utilisation non conforme, d'un non-respect des consignes de sécurité ou d'une négligence du locataire. Le locataire demeure entièrement responsable des conséquences de son usage du matériel, y compris en cas de dommages causés à des tiers.

Toutefois, si un défaut avéré du matériel, non décelable lors de la mise à disposition, est constaté et qu'il est établi qu'il est à l'origine du dommage, la responsabilité de Nouloutou pourra être engagée dans la limite des garanties applicables.

Le loueur dispose d'une clause de force majeure, telle que définie par la jurisprudence des cours et tribunaux français et l'article 1218 du Code Civil, qui exonère de responsabilité en cas d'inexécution du contrat dans le cas d'un événement "extérieur, imprévisible, et irrésistible ».

Dans ce cas, le contrat est annulé et une nouvelle date pourra être déterminée l'exercer.

Article 7 – Tarifs et modalités de paiement

Les prix de location des équipements sportifs sont indiqués en euros et toutes taxes comprises (TTC) pour les particuliers, hors taxes pour les professionnels (HT).

Le paiement s'effectue lors de la validation de la commande, par carte bancaire via un système de paiement sécurisé : Stripe. En cas d'annulation, les modalités de remboursement ou de report de la commande seront celles définies sur le site internet de Nouloutou.

Article 8 – Caution et empreinte bancaire

Pour chaque commande, Nouloutou demande au client une caution ou une empreinte bancaire destinée à couvrir les risques de détérioration, de perte ou de non-restitution des produits loués. En cas de non-respect de ces conditions, Nouloutou se réserve le droit de prélever la somme nécessaire à la réparation ou au remplacement des produits. Pour tout dommage ou perte, se référer à la grille des produits en annexe 1 et 2.

Article 10 – Droit de rétractation

Le locataire dispose d'un droit de rétractation en vertu des articles L 221-18 et suivants du Code de la Consommation et dispose de 14 jours pour se rétracter, donc annuler sans motif Particulier. Ce droit s'applique à condition que la période de location n'ait pas encore débuté. Si la location a déjà été exécutée (livraison effectuée), le droit de rétractation ne pourra pas être exercé. Ce droit peut s'exercer uniquement par l'envoi d'un message à : contact@nouloutou.fr ou à l'adresse, 12 impasse du ruisseau, 74940, Annecy Le vieux (Voir formulaire annexe 6).

Si la commande est passée et que son exécution a lieu dans moins de 14 jours, alors le client renonce à son droit de rétractation.

Article 11 – Propriété des produits

Les produits loués demeurent la propriété exclusive de Nouloutou tout au long de la période de location. Le client reconnaît que la location ne lui confère aucun droit de propriété sur les produits, lesquels doivent être restitués dans leur intégralité et en bon état à la fin de la période convenue.

Article 12 – Force majeure

Selon l'article 1218 du code civil à cité et de la jurisprudence, Nouloutou ne pourra être tenue responsable en cas de retard ou d'impossibilité d'exécution de la commande dû à un cas de force majeure, tel que des catastrophes naturelles, des grèves, des incidents techniques ou tout autre événement imprévisible et indépendant de la volonté de Nouloutou : « *Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1.* »

La prestation pourra être reporté dans un délai de 1 mois maximum, au-delà, le client sera remboursé.

Article 13 – Données personnelles

Les données personnelles collectées lors de la commande sont nécessaires à la bonne exécution du service. Nouloutou s'engage à respecter la confidentialité (voir politique de confidentialité sur le site nouloutou-annecy.fr) des informations transmises par le client et à ne pas les divulguer à des tiers, sauf en cas d'obligation légale. Conformément à la loi, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

Pour toute demande, veuillez nous adresser une courrier à contact@nouloutou.fr ou à l'adresse, 12 impasse du ruisseau, 74940, Annecy le vieux.

Article 14 - Gestion des cookies

Lors de votre première visite sur Nouloutou, une bannière vous informe de l'utilisation des cookies. Vous pouvez accepter tous les cookies ou les refuser via le gestionnaire de préférences. Vous pouvez également configurer votre navigateur pour bloquer ou supprimer les cookies. Configurer votre navigateur : vous pouvez ajuster les paramètres de votre navigateur pour accepter, bloquer ou supprimer les cookies. Chaque navigateur étant différent, consultez l'aide de votre navigateur pour savoir comment procéder.

Nous pouvons permettre à des tiers, comme des partenaires publicitaires ou des outils d'analyse, de placer des cookies sur votre appareil. Ces cookies sont soumis aux politiques de confidentialité de ces tiers. Vous pouvez accepter ou refuser l'utilisation des cookies.

Nous nous réservons le droit de modifier cette politique à tout moment. La date de dernière mise à jour sera toujours affichée en haut de cette page.

Article 15 – Litiges et droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, Nouloutou et le client s'engagent à rechercher une solution amiable. Si aucune solution ne peut être trouvée, le litige pourra être porté gratuitement pour le consommateur, devant le médiateur CM2C disponible à l'adresse 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris ou par mail à cm2c@cm2c.net, ou téléphone au 01 89 47 00 14. Sinon, il pourra être porté devant les tribunaux compétents: <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R48100> .

Article 16 - Pack Assistance

Il s'agit d'une option Assistance et de remplacement.

Pour l'acquérir, le locataire souscrit à un forfait de 10 € qui comprends une assistance et le remplacement du vélo en cas de panne autour du lac d'Annecy. Elle ne peut être souscrite qu'avant le début de la location.

Nous livrons un vélo équivalent de remplacement, selon disponibilité. La priorité est donné au locataire qui aura souscrit à cette option. L'objectif étant de fournir un vélo avec des fonctions équivalente, sous réserve de disponibilités. L'option comprend un seul dépannage par location.

Cette option inclut le déplacement et le remplacement du vélo, mais pas la réparation du vélo en panne. Retrouvez toutes la répartition des éventuelles réparations en annexe 3. L'option ne comprends qu'un dépannage par réservation. Si un deuxième dépannage est demandé, il sera facturé selon le barème public hors offre. L'option ne comprends qu'un vélo de remplacement pas réservation. Cependant, le loueur pourra remplacer plusieurs vélos sous réserve de disponibilités. Voir récapitulatif de l'offre en annexe 4.

L'assistance est valable uniquement sur les zones accessibles en véhicule et pendant les horaires d'ouverture. Le délai d'intervention peut varier selon la circulation et les conditions du moment. Si la panne est liée à un défaut du vélo, aucun frais ne sera facturé, option ou non. Sans cette option, le dépannage est facturé jusqu'à 50 € (voir annexe 5), auxquels peuvent s'ajouter également des frais de réparation.

Annexe 1 - Tableau des objets et prix correspondants :

Type d'équipement	Sous-catégories	Caution par équipement (en euro)
Vélos	VAE	1500 €
	Vélos adultes (hors course ou VTT)	150 €
	VTT	400 €
	Vélos enfants	100 €
	Vélos de courses	200 €
Paddles	Gonflable	350 €
	Rigide	350 €
Jeux	Jeux d'extérieur	50 €
Accessoires	Sécurité, confort	35 €

Annexe 2 - montant pour les réparations suivantes

	Tranche 1 (15€)	Tranche 2 (50€)	Tranche 3 (150€)	Tranche 4 (totalité)
Vélos	Chambre à air, freinage, jantes, pédales, rayons, perte des clés du cadenas, rayures superficielles	Sellerie, fourche, transmission, rayures importantes	frein à disque, cadre, suspension, guidon, rayures très importantes qui nuisent à l'utilisation	Perte, vol, non-retour sous 24h
Vélos VAE	Chambre à air, freinage, jantes, pédales, rayons, perte des clés du cadenas	Sellerie, fourche, transmission, guidon, suspension, rayures importantes	Écran display du VAE, perte des clés de la batterie, système électrique (roue ou pédalier), frein à disque, cadre, rayures très importantes qui nuisent à l'utilisation	Système électrique non fonctionnel, perte, vol, non-retour sous 24h
Paddles	Crevaision réparable, leash, pompe, cordons, sac de transport	Valve, aileron, pagaie	X	Perte, vol, non-retour sous 24h, Crevaision irréparable
Jeu	Balle, volant, caisse, quille	Raquette, Filet	X	Perte, vol, non-retour sous 24h

	Tranche 1 (15€)	Tranche 2 (50€)	Tranche 3 (150€)	Tranche 4 (totalité)
Option	Manque des clés, casse, déclenchement bombe anti-crevaision, rayures superficielles	Rayures importantes, perte, vol, non-retour sous 24h	X	

Si la caution est versée en chèque, le loueur attendra du locataire un appoint en espèce du montant demandé pour le(s) réparation(s). Sinon le loueur pourra encaisser le chèque et procéder à un remboursement de la différence par virement ou espèces.

Annexe 3 - Prise en charge des réparations

Type de problème	Pris en charge par Nouloutou	À la charge du locataire
Défaut mécanique (freins, vitesses, moteur VAE)	✓	—
Panne liée à l'usure normale	✓	—
Problème électrique VAE (batterie, assistance)	✓	—
Réglage nécessaire sans choc (dérailleur, frein)	✓	—
Crevaision	—	✓
Pneu endommagé (verre, clou, trottoir)	—	✓
Voile de roue suite à choc	—	✓
Chaîne cassée suite à mauvaise utilisation	—	✓
Casse après chute ou accident	—	✓
Dommages volontaires ou négligence	—	✓
Perte ou vol d'accessoires	—	✓
Rayures	—	✓

Annexe 4 - Conditions du Pack Assistance Nouloutou

Critères	Sans option	Avec Option Tranquillité
Prix de l'option	Non applicable ✗	10 €
Déplacement en cas de panne	Jusqu'à 50 €	Inclus ✓
Délai d'intervention	Sous 2h	Sous 1h
Nombre de dépannages inclus	Non applicable ✗	1

Critères	Sans option	Avec Option Tranquillité
Livraison d'un vélo de remplacement équivalent*	Selon dispo	Inclus 
Réparation du vélo	Non incluse 	Non incluse 
Panne liée à un défaut du vélo	Réparation gratuite	Réparation gratuite
Zone couverte	Autour du lac d'Annecy	Autour du lac d'Annecy
Horaires de dépannage	Horaires d'ouvertures	Horaires d'ouvertures

Annexe 5 - Forfait pour le dépannage et remplacement

	Prix (en euro)
Ville d'Annecy	30
Annecy-le-vieux	30
Veyrier-du-Lac	30
Cran-Gevrier	40
Menthon-Saint-Bernard	40
Sévrier	50
Talloires	40
Epagny Metz-Tessy	50
Duingt	50
Saint Jorioz	50
Doussard	50
Autres	50 + 5€ par kilomètre

Annexe 6 - Formulaire de rétractation (à remettre)

Lettre à adresser en recommandé avec accusé de réception au vendeur

Prénom et nom du consommateur :

Son adresse :

Code postal - Ville :

Destinataire : Société Nouloutou pour Nouloutou

Adresse du destinataire: 12 impasse du Ruisseau, Annecy-le-vieux, 74940, France

À, le/...../.....

Madame, Monsieur,

Le/...../..... (date figurant sur le bon de commande), j'ai commandé.....

.....
Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, j'exerce mon droit de rétractation.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir me restituer au plus vite et au plus tard dans les 14 jours suivant la réception de la présente, la somme de euros que je vous ai versée lors de ma commande, ceci conformément aux dispositions de l'article L. 221-24 du code de la consommation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Signature :

*L'envoi d'un courriel électronique fait également foie